

Contenu attendu des études de connaissance des réseaux et de gestion patrimoniale.

Etape 1 : le descriptif détaillé des réseaux

Il s'agit de la 1^{ère} étape permettant un **niveau minimal de connaissance préalable** à une gestion patrimoniale. Cette étape précise les éléments et informations essentielles dont doit disposer un maître d'ouvrage pour poser une première analyse sur l'état et le fonctionnement de son réseau. Le guide d'aide à l'établissement d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable imposé par le décret du 27/01/2012 constitue la référence pour définir le contenu minimal de ces études.

Certaines études, de terminologie variée, comme études de schémas directeurs locaux, mise à jour des plans, audit de patrimoine de réseaux, inventaires détaillés de réseaux, ...peuvent correspondre au contenu attendu dans un descriptif détaillé.

On distingue 3 niveaux ; seul le niveau 1 est imposé par le décret du 27 janvier 2012 * ([Guide d'élaboration du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau \(décret 27 janvier 2012\)](#))

- Niveau 1 : niveau minimal de connaissance préalable à une gestion patrimoniale

- Niveau 2 : bonnes pratiques permettant de réaliser une gestion patrimoniale optimisée
 - Plans détaillés
 - Synoptique et schéma altimétrique du réseau
 - Base de données du patrimoine
 - Archivage des données des défaillances

- Niveau 3 : gestion patrimoniale poussée

Contenu du descriptif détaillé de niveau 1 :

- un plan d'ensemble comprenant :
 - Le meilleur fond de plan disponible à une échelle adaptée à l'étendue du réseau
 - Indication du matériau
 - Indication du diamètre
 - Indication des dispositifs généraux de mesure

- La ressource en eau mobilisée
 - Origines des ressources mobilisées
 - Identification de celles faisant l'objet de règles de répartition

- L'inventaire des réseaux

Type de donnée	Type d'information	Statut	Remarque
Générale	Linéaires de canalisations (hors branchements)	Obligatoire	
	Nombre de branchements	Conseillé	
Conduites	Diamètre	Obligatoire	Préférence : Nominal
	Matériau	Obligatoire	
	Longueur	Conseillé	
	Catégorie d'ouvrage	Obligatoire	Sensible / Non sensible
	précision des informations cartographiques	Obligatoire	Classes A/B/C
	Année de pose ou à défaut période de pose	Obligatoire	

- La mise à jour annuelle

Désignation de la classe de matériau	Abréviation	Début de la période de pose	Fin de la période de pose classique	Fin de la période de pose extrême
Acier	A	1930	Toujours utilisé	
Amiante ciment	AC	1950	1996	
Béton armé	B		Toujours utilisé	
Béton âme tôle joint plomb	BATp	1900	1950	
Béton âme tôle joint soudé	BATs	1950	Toujours utilisé	
Cuivre	Cu		Toujours utilisé	
Grès	G		Toujours utilisé	
Fonte grise	FG		1965	1970
Fonte ductile	FD	1965	Toujours utilisé	
Polyéthylène haute densité	PEHD	1990	Toujours utilisé	
Polyéthylène basse densité	PEBD	1970	1990	1995
PVC à risque de CVM	PVC cvm	1960	1980	
PVC sans risque de CVM	PVC U	1980	Toujours utilisé	
PVC Bi-orienté	PVC BO	1995	Toujours utilisé	
Plomb	Pb		1970	1991

Etape 2 : la sectorisation du réseau

Il s'agit d'un outil de diagnostic de l'état et du fonctionnement du réseau à un instant donné, mais surtout un **outil de gestion du patrimoine** au quotidien.

La sectorisation consiste à décomposer un réseau en un ou plusieurs niveaux de sous réseaux pour lesquels les volumes mis en distribution sont mesurés de façon permanente ou temporaire.

- Option recherche de fuites

Investigations de terrain non intrusives visant à localiser avec précision les fuites en vue de leur réparation (traçage sonore des canalisations).

- Option modélisation du réseau

Représentation numérique virtuelle du réseau de distribution d'eau potable permettant de simuler d'une part son fonctionnement dans son état actuel et, d'autre part, l'effet de modifications des infrastructures existantes ou des conditions d'exploitation.

On considère que les études appelées « étude de diagnostic de réseaux » comprennent les étapes 1 et 2 décrites ci-dessus.

Etape 3 : La gestion patrimoniale

Définition de « Gestion patrimoniale » selon la Norme ISO 24512

« Processus permettant à un service public de l'eau d'orienter, de contrôler et d'optimiser la fourniture, la maintenance et la mise hors service des biens liés aux infrastructures, y compris les coûts nécessaires pour les performances spécifiées, au cours de leur cycle de vie ».

Dans le cas des réseaux d'eau potable, une étude de gestion patrimoniale définit des stratégies durables d'optimisation de la réhabilitation et du renouvellement des canalisations.

Elle s'appuie sur **une bonne connaissance du réseau** (cf. études de connaissance ci-dessus) et sur l'utilisation d'outils d'aide à la décision qui permettront de simuler et de **chiffrer l'impact économique**, de **maitriser les couts par une gestion prévisionnelle** et de proposer un **échancier technique et une programmation des travaux à réaliser**.

*** Le décret du 27 janvier 2012**

Les objectifs de ce décret sont d'encourager une mise à niveau minimale des connaissances patrimoniales des collectivités et à long terme, d'améliorer la gestion et la performance des systèmes d'alimentation en eau potable.

Ce [décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012](#) a été pris en application de l'article 161 de la loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II).

La collectivité maitre d'ouvrage doit respecter les termes du décret du 27/01/2012, à savoir un niveau minimal de connaissance de ses réseaux d'eau (niveau 1 = descriptif détaillé) et l'atteinte d'un seuil minimal de rendement pour ces réseaux d'eau potable (85% ou 65+(ILC/5) ou à défaut la mise en place d'un plan d'actions (recherche de fuites et démarche de gestion patrimoniale).

A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.